

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

LES ESTIMATIONS QUANTITATIVES DES MIGRATIONS CLANDESTINES

Jean-Michel DINAND
(Paris, France)

La mesure quantitative d'un phénomène tel que l'immigration sauvage ou clandestine n'a pas donné lieu jusqu'à présent à des résultats satisfaisants (1). Cela est assez concevable en raison de la nature du phénomène, qui se dérobe à l'observation par définition, d'autant que, généralement, les instances administratives chargées d'effectuer les dénombrements sont directement impliquées dans la répression du phénomène (2). Comme institutions, elles dépendent, pour leurs moyens administratifs, de l'importance du phénomène; elles ont donc tendance à le gonfler (Cardenas, 1978).

La clause traditionnelle de l'anonymat d'une enquête peut protéger plus ou moins efficacement des *citoyens*. Il n'en va pas de même d'une population exposée aux aléas d'une politique de renvoi au pays d'origine (conjoncture actuelle), comme c'est le cas de l'ensemble des populations migrantes, ou plus particulièrement soumise aux «rafles» collectives (3), comme c'est le cas pour les migrants en situation irrégulière. Ainsi, en 1980, l'INS américain a relâché sa pression pour faciliter le recensement de 1980.

La croissance des migrations clandestines dans le monde, constatée à partir de séries administratives depuis 1970, traduit autant la sévérité croissante des Etats qu'un développement du phénomène lui-même, sur lequel nous restons aussi peu renseignés qu'*avant* l'actuelle période de contrôle sévère.

La source principale de données administratives est constituée des comptages effectués à l'occasion des régularisations. Et là, les biais dont de deux ordres : 1) le caractère très irrégulier ou «exceptionnel» de telles procédures permet difficilement de tracer des évolutions, compte tenu des flux continuels; 2) la valeur du dénombrement est directement fonction du caractère de la régularisation. Plus la procédure adoptée est libérale et généreuse, plus le dénombrement a des chances d'être bon, comme le montrent les exemples contrastés du Venezuela en 1980, de l'Argentine et de la Belgique (1974) ou du Royaume-Uni (1974), voire pour un même pays ceux de la France (1974, 1979 et 1981-1982) et de l'Australie (1975-1976 et 1982).

Les sources administratives ordinaires sont entachées d'un biais répressif systématique (4). Les statistiques de migrants arrêtés (refoulés, expulsés, ou détenus en attendant une procédure d'expulsion) donnent une excellente mesure du fonctionnement d'un service de répression, mais peu de renseignements sur son efficacité faute de données sur la population concernée.

(1) Keely, 1982; Weintraub, 1984.

(2) Briggs, 1984.

(3) American Friends Service Committee, 1983

(4) A tel point que l'on fait la différence aux Etats-Unis entre les hard data (administratives) et les soft data, Briggs, 1976. Voir, sur le plan qualitatif, les biais évoqués dans la partie précédente.

Les sources scientifiques non directement répressives (exemple des recensements de population qui comptent les étrangers présents sur le territoire), ne permettent pas non plus d'appréhender les étrangers en situation irrégulière. Un exemple *a contrario* le montre bien : les efforts des autorités allemandes pour améliorer la saisie des étrangers au recensement ont conduit à des dispositions qui ont été jugées contraires aux garanties constitutionnelles du droit des personnes et le recensement, fortement combattu par des associations, a dû être annulé en 1983. Plus une population est fragilisée quant à son statut, plus elle est réticente à toute procédure de dénombrement. Les migrants en situation irrégulière sont donc plus réticents encore que le reste de la population étrangère vis-à-vis des recensements de population.

D'autre part, plus un pays a superposé, au cours de l'histoire, des statuts, des régimes diversifiés, plus la question de l'identification statistique devient complexe. L'exemple britannique est éloquent : évaluer la population étrangère en situation irrégulière lorsque la majeure partie de la population d'origine étrangère jouit de la nationalité britannique et constitue une minorité ethnique, suppose que l'on soit capable d'identifier ces minorités, au recensement. Or, cela ne va pas de soi et a été rejeté au Royaume-Uni, y compris sous le gouvernement conservateur de M. Thatcher (5).

Indépendamment de ces questions de principe, des problèmes d'interprétation des données des recensements se posent. On reconnaît que les recensements sous-estiment la population étrangère, plus mobile et plus méfiante. La population « clandestine », plus « masculine », plus jeune, est-elle saisie correctement au recensement ? La sous-estimation est-elle du même ordre que pour les étrangers en général ?

La taille relativement faible des populations concernées rend cette indétermination cruciale. Une erreur de 10 % (par défaut) d'enregistrement des étrangers au recensement français de 1982 conduit à rajouter 360 000 personnes à l'effectif total. Or, les chiffres avancés sur la population totale clandestine *sont* inférieurs à cet ordre de grandeur (300 000). Une erreur de 5 % réduit de moitié les effectifs non appréhendés (6). Et si l'on ne peut dire avec certitude que les migrants non dénombrés sont des clandestins, on ne peut exclure non plus qu'une partie de ces derniers aient été comptabilisés dans le recensement. Les autres sources scientifiques possibles (sondage représentatif) présentent le défaut de ne pouvoir être construites à partir d'un échantillon représentatif à l'échelle d'un pays. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que les évaluations de la population étrangère en situation irrégulière soient très divergentes.

2. DES ESTIMATIONS ENCORE TRÈS INCERTAINES

Les évaluations des migrations non contrôlées, qui ne sont pas de nature purement administrative, comportent ainsi des incertitudes considérables. C'est aux Etats-Unis que les écarts les plus importants ont été avancés : la population entrée illégalement a été évaluée d'abord sous l'Administration Ford, par L. Chapman en 1975, entre quatre et douze millions de personnes (7). Des écarts aussi extravagants se retrouvent au Vénézuéla (8), en Europe Occidentale, en particulier en France. Ils ont en général une signification politique et annonciatrice des préoccupations de l'Administration, voire de l'opinion publique.

Mais des écarts très grands séparent aussi les estimations plus sérieuses. Par exemple, au Canada, le nombre de clandestins varie de 1 à 4 (9), en Italie de 1 à 5 (10), pour les Etats-Unis et la France de 1 à 2,5.

En France, par exemple, le chiffre de 300 000 clandestins a été avancé en 1980. Cette estimation ne repose sur aucun fondement scientifique (11) si ce n'est l'idée non étayée qu'il s'agit à peu près de 10 % de la population étrangère (ce qui n'est pas exact puisque, dans ce cas, il faudrait parler de 360 000 étrangers en situation irrégulière avant la régularisation). Ce chiffre a servi à évaluer le taux de couverture de l'opération de régularisation exceptionnelle sans plus de fondement, comme cela a été remarqué (12). Enfin, dernier avatar qui a contribué à donner corps à cette estimation, on a pu transformer un stock en flux, lui appliquer un taux de rotation élevé et retomber sur 150 000 personnes, soit à 20 000 près, les effectifs régularisés (13).

La discussion n'est guère plus avancée au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse ou en République Fédérale d'Allemagne (14). Cette incertitude a présenté l'avantage de conduire à un véritable débat méthodologique aux Etats-Unis (15), ce qui n'a pas été le cas, malheureusement, ailleurs.

3. UN DÉBAT RICHE D'ENSEIGNEMENT, L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

a) Une incitation institutionnelle puissante

Comme cela a été souligné opportunément, la richesse du débat américain doit beaucoup à des raisons institutionnelles. La répartition du nombre invariable de membres de la Chambre des Représentants, la détermination du nombre de grands électeurs du Président, ainsi que la redistribution du budget fédéral qui alimente près d'un quart des dépenses des Etats, s'opèrent directement en fonction de la population recensée (XIV^e amendement). Cet enjeu considérable a fait l'objet de procès en 1980, tant de la part des minorités appuyées par les maires de grandes villes ayant à faire face à une « crise budgétaire » telle New York, que de groupes de pression qui souhaitaient une révision plus stricte de la législation migratoire. Les premiers ont exigé que la publication des résultats du recensement se fasse sur des résultats corrigés d'une sous-estimation des clandestins. Ils ont gagné en première instance avant d'être déboutés par la Cour Suprême. Les seconds

(5) D'Hellencourt, 1985.

(6) Pour la France, on trouve une discussion de ce type d'hypothèses chez Zamora, Lebon, 1985.

(7) Briggs, 1984.

(8) Torrealba, 1985.

(9) Robinson, 1984.

(10) Calvaruso, 1983.

(11) L'inépuisable anthologie des évaluations de type « educated guess » pour employer l'euphémisme poli par lequel on a désigné aux Etats-Unis les conjectures fantaisistes du Commissaire de l'INS Chapman, s'est récemment enrichie à l'immigration. M. Lionel Stoleru, a avancé le chiffre de 500 000 clandestins. Le chiffre importe moins que l'absence totale du moindre fondement. Probablement est-ce là un ultime avatar de l'évaluation de 300 000.

(12) Singer-Kerel, 1983.

(13) Marie, Lacroix, 1983

(14) Fornerod, 1983; ISS Italian Branch, 1983; Calvaruso, 1983; Dumon, 1983; Messina, 1983; Raus,

1983.

(15) Keely, 1980; Siegel, Passel, Robinson, 1980; North, Wagner, 1981; U.S. GAO, 1982; Briggs, 1984.

exigeaient une révision à la baisse des chiffres officiels du recensement. Accepter l'estimation de 6 millions de clandestins en 1980 aurait conduit à donner 7 sièges de plus à la Californie au lieu de 3, et à ne reprendre à New York qu'un siège au lieu des quatre qui lui ont été repris. D'autre part, le vote de tout projet de loi d'amnistie doit être accompagné d'une évaluation de son coût et d'un engagement de son financement. 800 000 ou 6 millions d'amnistiables, cela change totalement ce budget prévisionnel (16).

La nécessité de réajuster sérieusement l'évaluation du nombre d'étrangers résidant aux Etats-Unis par rapport aux chiffres officiellement disponibles est devenue criante lorsque le recensement de 1980 a fait apparaître un écart de 2% — soit 4,8 millions de personnes en plus — avec les estimations calculées à partir des projections des *Current Population Surveys* (17).

Les premières évaluations des «clandestins» aux Etats-Unis concernaient essentiellement les migrants provenant du Mexique, et émanaient d'autorités administratives (Farell : 1 million en 1972; Chapman : 4 à 12 millions en 1975; Castillo : 3 à 6 millions en 1978), et en particulier de l'*Immigration and Naturalization Service* (18). Ces estimations dues à une compilation de notes de service et de «spéculations synthétiques» ont été depuis rejetées comme fantaisistes, en particulier les chiffres de Chapam qui étaient produits à point nommé pour appuyer une demande d'accroissement des ressources budgétaires de l'INS et pour faire passer l'idée d'un projet sur l'ensemble de la pratique d'immigration. La méthode Delphi (Lesko Associates, 1975), qui conduisit à une fourchette de 5,2 à 8,2 millions, ne reposait que sur des avis d'experts, dont l'autorité paraissait très discutable (19).

Les principales méthodes d'évaluation reposant sur des hypothèses avérées et vérifiées sont les suivantes : 1) les estimations à partir des flux «repérés» de migration irrégulière; 2) les estimations, à partir de stocks et d'un traitement particulier, des divers recensements de la population croisés avec diverses données disponibles sur la population résidente.

b) Les estimations à partir des flux«repérés» de migration irrégulière

Les variations annuelles des flux de personnes auxquelles les visas d'entrée ont été refusés à partir du pays d'origine, les refoulements à l'entrée, les arrestations de migrants à la frontière ou dans le pays et les expulsions donnent une mesure de la pression migratoire comparée aux introductions officielles de migration légale. A partir de la *structure* des personnes arrêtées, on peut extrapoler à un nombre global d'entrées annuelles, échappant à l'observation. Farell estimait ainsi à 1,2 millions les clandestins mexicains. Il faut alors faire des hypothèses sur le ratio de couverture de la répression. Aux Etats-Unis, sur la frontière mexicaine particulièrement surveillée, on admet en général que, pour 1 personne arrêtée (20), 2 à 3 passent. Dans le cas de frontières terrestres moins surveillées (en France, en Suisse), voire de frontières maritimes, le ratio peut être beaucoup plus faible : 1 sur 10 ou 20. Cette méthode présente l'inconvénient de surreprésenter la migration en provenance du Mexique alors que les statistiques de la migration légale montre l'importance croissante des flux originaires des Caraïbes et de Colombie. Elle requiert également des hypothèses de *continuité* des phénomènes et *néglige la substituabilité* entre immigration légale et clandestine quand elle s'appuie sur une croissance de l'immigration irrégulière. Mais son défaut le plus grave, comme toute méthode d'évaluation d'un stock à partir de flux d'entrée, est de requérir des hypothèses encore plus fragiles sur les contre-flux dus à la rotation ou aux retours définitifs. Ces hypothèses biaisent les évaluations dans un sens opposé : ainsi, à l'entrée, ce sont souvent les mêmes migrants qui tentent plusieurs essais

avant de réussir ce qui peut conduire à une *surévaluation* du nombre d'entrants réels. Inversement, les hypothèses d'une *forte* rotation parmi la main-d'œuvre mexicaine, rappellent étrangement les illusions de l'OCDE, dans les années soixante, sur la migration «à temps et à buts définis», et conduisent probablement à une *sous-évaluation* des «*clandestins*» restés aux Etats-Unis, d'autant que ces sources reconnaissent fonder leurs hypothèses de retour sur des sources mexicaines et ne pouvoir imputer un taux de rotation similaire à la migration clandestine en provenance du Bassin des Caraïbes. Rappelons que l'expérience européenne récente et, plus anciennement, transatlantique, aboutit à des taux de retour globaux d'environ 30 % à très long terme (retours de population retraitée compris).

L'évaluation de la migration clandestine retrouve donc tous les problèmes «classiques» de l'évaluation d'un stock de population immigrée locale en période de flux intenses (21).

Ce problème rend très aléatoires les résultats des estimations construites à partir des entrées par avion, comme celle de Vining, ou la confrontation des données américaines et mexicaines sur les arrestations, les refoulements (22).

c) Les estimations à partir des «stocks» de populations

Après l'échec d'une tentative d'évaluation directe du nombre de clandestins, à partir d'une enquête auprès de ménages dans les 12 zones susceptibles d'abriter le plus d'illégaux en 1976 (une question était censée dépister les migrants en situation irrégulière), l'exploitation des données fournies par les recensements généraux et les mini-recensements, ainsi que par différentes sources, a constitué la source essentielle des méthodes d'évaluation quantitative. Le tableau ci-après en fournit un récapitulatif sommaire.

Hormis la question du sous-enregistrement des clandestins aux recensements, qui conditionne lourdement le résultat final des estimations (23), ces sources représentent les données les moins biaisées et surtout celles qui permettent une comparaison dans le temps et avec le Mexique. Deux idées fondamentales sont à la base de ces travaux : a) la qualité des données disponibles sur la migration légale dans le continent américain depuis très longtemps doit permettre une confrontation fructueuse avec les soldes intercensitaires et les données démographiques; b) la migration non enregistrée a des effets repérables sur la structure de la population totale. La déformation engendrée et mesurable permet d'estimer les effectifs des clandestins.

(16) Leibowitz, 1985.

(17) Les «Current Population Surveys» sont des mini-recensements menés régulièrement dans l'intervalle décennal séparant les recensements généraux de population.

(18) Briggs, 1984.

(19) Keely, 1980.

(20) Pour fixer l'ordre de grandeur : entre le 1er octobre 1984 et le 30 septembre 1985, l'INS a arrêté 1,4 millions de personnes à la frontière mexicaine, soit 90 % des interpellations pour violation des lois sur l'immigration.

(21) Cf. Martin, Houstoun, 1979; CENIET, 1977; Siegel, Passel, Robinson, 1980.

(22) Vining, 1982; Morris et Mayo, 1980.

(23) Keely, 1980; Briggs, 1984.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES ESTIMATIONS DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

SOURCES	NOMBRE ESTIMÉ (en millions)	ANNÉE D'ESTIMATION	NATURE DE LA POPULATION ESTIMÉE	NATURE DE LA METHODE UTILISÉE OU REMARQUES
GOLBERG (1974)	1,6	1970	Tous Mexicains	Comparaison des données des recensements mexicains de 1970 et 1960 corrigées du mouvement naturel de la population et de l'immigration légale (données INS)
CARELL (1972)	1,2	1972	Toutes nationalités	Aucune méthodologie «educated guess» (supposition sérieuse)
LANCASTER ET SCHEUREN (1978)	3,9 (2,9 à 5,7)	1973	Toutes nationalités de 18 à 44 ans	Recouplement des ménages enregistrés au mini-recensement de 1973 et des bénéficiaires et contributeurs du système de protection sociale fédéral
LESR assoc. (1975)	8,2 (5,2 à 8,2)	1975	Toutes nationalités	Aucune méthodologie : consultation »d'experts «
ROBINSON Bureau of the Census (1980)	3 à 4 (0,6 à 4,7)	1975	Toutes nationalités Hommes de 20 à 44 ans (noirs exclus)	Analyse de l'écart des taux de mortalité masculine dans certains Etats de 1950 à 1975 prédits et observés.
HEER (1979)	0,4 à 1,2	1975	Tous Mexicains	Analyse des changements de la population d'origine mexicaine entre 1970 et 1975 à partir des mini-recensements corrigés de l'accroissement naturel et de l'immigration légale (INS).
CHAPMAN (INS) (1976)	6 (4 à 12)	1976	Toutes nationalités	Aucune méthodologie.
GARCIA Y. GRIEGO (CENIET) (1979)	0,5 à 1,2	1977	Tous Mexicains	Compilation des recensements américains, mexicains et de données d'enquêtes au Mexique auprès d'arrêtés et expulsés.
BUREAU OF THE CENSUS (1960)	0,7 à 2,2	1977	Tous Mexicains	Comparaison Inter-censitaire américaine et mexicaine avec les données de l'INS.
HARRIS ET MAIO (1960)	4,3 à 6,2	1977	Tous Mexicains	Extrapolation à partir des données de l'INS sur les arrestations, les expulsions, les refoulements et les refus de visa.

SOURCES	NOMBRE ESTIMÉ (en millions)	ANNÉE D'ESTIMATION	NATURE DE LA POPULATION ESTIMÉE	NATURE DE LA METHODE UTILISÉE OU REMARQUES
VINING (1979)	0,18 à 0,38	1974-1977	Entrées clandestines et dépassement de validité de visa	Comparaisons des entrées et des sorties dans les aéroports internationaux américains.
CASTILLO (INS) (1978)	3 à 6	1978	Toutes nationalités	Aucune méthodologie particulière.
WARREN (1981)	1,025 à 1,475 (Dont 0,734 mexicains)	1979	Toutes nationalités incluses dans le Current Populations Survey	Comparaison de ceux qui se sont déclarés nés à l'étranger au C.P.S. de nov. 1979, et entrés depuis 1970, avec deux comptes de l'INS : a) le nombre d'immigrants légaux et de réfugiés; b) celui des changements d'adresses déclarées.
WARREN ET PASSEL (1962)	2 (dont 74 % entrés entre 1970-1980) 1,13 mexicains (dont 80 % entrés depuis 1970)	1980	Toutes nationalités	Même méthode que précédemment, mais à partir des résultats du recensement de 1950, qui sont meilleurs que ceux du C.P.S. de 1979.
PASSEL ET WOODROW (1984)	2,06 minimum (dont 1,02 de mexicains)	1980	Toutes nationalités	Comparaison désagrégée par âge, sexe, période d'entrée, pays de naissance et pays de résidence à partir du recensement de 1950 redressé du sous- enregistrement et de l'augmentation du solde naturel et des entrées et des données de l'INS sur les résidents légaux.
KEELY (1983)	3 à 4	1980	Toutes nationalités	Pas de méthode spécifique; correction des estimations récentes : le recensement de 1980 sous-estimerait les clandestins de 33 % à 50 %.
BUREAU OF THE CENSUS (1981)	2 à 3,2	1980	Toutes nationalités	Synthèse des travaux menés pas le Bureau of the Census.
SIEGEL, PASSEL, ROBINSON (1980)				
BEAN, KING, PASSEL (1983)	1,5 à 3,9	1980	Mexicains manquant au recensement de 1980	Comparaison des structures par sexe de la population mexicaine aux recensements de 1970 et 1980; déduction de la population non enregistrée par l'écart entre le pourcentage d'hommes dans la population observée et le taux «normal» sans émigration, corrigé de l'immigration connue.

Sources : U.S. C.A.O., 1982; Briggs, 1984; Keely 1982; Passel & Woodrow, 1984.

Ainsi, Goldberg évaluait à 1,6 millions le nombre de Mexicains en situation irrégulière aux Etats-Unis en 1970. La presque totalité de l'émigration de ce pays s'opérant vers son voisin du nord, il a comparé les données du recensement mexicain de 1970 avec celui de 1960. En tenant compte du mouvement naturel de la population, et de l'immigration légale, il en déduit le chiffre des émigrants manquants (24).

L'analyse de données américaines (les mini-recensements entre 1970 et 1975) sur la population d'origine mexicaine redressées de l'accroissement naturel de la population et de l'immigration légale, a conduit à une estimation moindre de 0,4 à 1,2 million (25). La compilation des recensements américains et mexicains complétée par des enquêtes au Mexique auprès d'appréhendés ou refoulés aboutit à un ordre de grandeur très voisin : de 0,5 à 1,2 million en 1977 (26). Enfin, les travaux du Bureau of the Census, en 1980, comparant les données de recensements américains et mexicains, aboutissaient à un chiffre élevé de 2,2 millions. Plus récemment, des comparaisons obéissant au même principe, mais allant de plus en plus loin dans la désagrégation par âge, par sexe, par période d'entrée aux Etats-Unis, par pays de naissance et de résidence, aboutissent au chiffre de 1,13 million (27) à 1,09 (28).

Quelques remarques s'imposent sur ces estimations. Elles sont sensiblement plus faibles que les estimations élaborées à partir des flux. Les estimations mexicaines sont plus faibles que les estimations américaines(29). Ce différend tient à deux raisons : la qualité souvent douteuse du recensement mexicain (l'émigration est souvent sous-évaluée pour des raisons fiscales et électorales); mais aussi l'importance des hypothèses de rotation et de taux de retour évoquées précédemment. De fait, quel que soit leur degré de sophistication, ces estimations demeurent captives d'hypothèses fragiles sur le caractère *temporaire* de la migration. Enfin, si le profil traditionnel et historique de la migration mexicaine permet ce type de comparaison sur longue durée qu'impliquent les phénomènes démographiques, il n'en va pas de même avec les nouveaux courants migratoires des Caraïbes. Et toute la question est de savoir si les «illégaux mexicains» représentent 80 % ou 50 % seulement du *total du nombre* des clandestins.

Deux autres méthodes s'appuient sur la déformation des structures démographiques observées par rapport à celles attendues du fait de l'immigration illégale. J.G. Robinson a proposé l'hypothèse que la présence d'un nombre important d'illégaux, en majorité des hommes non recensés, alourdirait les taux de mortalité masculine, mieux enregistrés. En corrigeant les taux de mortalité des causes de mort violente en fonction des structures d'âges connues par le recensement, un taux de mortalité normale a été calculé et comparé au taux effectivement observé. Une surmortalité apparaît dans les 10 Etats du Sud-Ouest et de l'Est qui concentrent le plus grand nombre de clandestins. J.G. Robinson parvient ainsi à une estimation de 3 à 4 millions d'illégaux de 20 à 44 ans, aux Etats-Unis, en 1975. Il met en évidence deux vagues différenciées : dans les années 1960 vers les Etats de l'Est, et, dans les décennies suivantes, vers le Sud-Ouest (Texas, Californie).

(24) Goldberg, 1974.

(25) Heer, 1979.

(26) Garcia y Griego, 1979.

(27) Muller, 1984; Passel et Woodrow, 1984.

(28) Zazueta et Corona, 1979.

(29) Briggs, 1984.

Bean, King et Passel se fondent, eux, sur la déformation des ratios de masculinité dans la population mexicaine observée aux recensements de 1970 et 1980 provoquée par la migration légale saisie pas l'INS et par la migration illégale saisie, partiellement, par les recensements américains. Le pourcentage normal d'hommes au Mexique, en l'absence de phénomène migratoire, est estimé entre 50,13 % et 50,61 %. La proportion d'hommes parmi les migrants aux Etats-Unis est estimée à 60-65 %. La déformation est provoquée par un chiffre global de migrants dont on soustrait les immigrants légaux (1,2 million) et 200 000 naturalisés. L'estimation donne 1,5 à 3,9 millions d'illégaux. La fourchette est due à diverses hypothèses de ratio de masculinité et de taux de couverture du recensement.

Ces deux dernières méthodes, plus strictement démographiques que les précédentes demeurent critiquables. La première, pour ne pas tenir compte d'un retour important des retraités dans leur pays d'origine qui dégrève les taux de mortalité du pays d'accueil. La seconde, pour le caractère arbitraire du ratio de masculinité retenu pour les calculs, alors que c'est précisément ce qu'il conviendrait de démontrer. Toutes deux ne concernent que les hommes et le passage aux femmes et aux enfants s'avère très complexe : le chiffre de la population totale peut varier d'autant plus que la migration illégale semble bien toucher des populations plus féminisées qu'on ne le pensait au départ. Ces réserves faites, remarquons que ces estimations se situent nettement au-dessus des estimations précédentes et que les fourchettes sont très larges. Et ceci d'autant plus qu'elles datent de 1980 (29). Cinq ans se sont écoulés depuis, cinq années de flux migratoires intenses, et plus particulièrement de reprise économique américaine extrêmement vigoureuse en 1983-1984.

Signalons enfin une dernière méthode qui n'a pas connu de prolongement notable : celle de C. Lancaster et F. Scheuren, estimant les migrants irréguliers de 18 à 44 ans en 1973. L'originalité de l'approche consiste à s'affranchir des statistiques de l'INS et à comparer des sources concernant des populations résidentes : le fichier des caisses de retraite fédérale (Social Security Administration) et la statistique des emplois civils établis à partir des Currents Population Surveys. L'idée est que les migrants clandestins sont saisis par l'enquête auprès des ménages, alors qu'ils ne sont pas forcément enregistrés dans les fichiers du régime fédéral de retraite. Le résultat du recoupement donne 3,9 millions de clandestin (de 2,9 à 5,7). Cette méthode peut encourir une critique : elle suppose que le clandestin émarge sur au moins l'une des listes; ce qui est loin d'être certain. En Europe Occidentale, où un migrant clandestin a très peu de chances de bénéficier d'avantages sociaux comme la retraite sans être en règle, un tel recoupement serait de faible intérêt.

Les travaux américains présentent l'avantage d'avoir exploré sérieusement certaines directions. La qualité actuelle des résultats obtenus suscite toutefois de fortes critiques (30). Les trois principales faiblesses sont : 1) l'hypothèse que le recensement de 1980 — plus coûteux, il est vrai, que celui de 1970 (31) — enregistre suffisamment bien les clandestins pour qu'une correction simple soit possible et que la population «invisible» ne présente pas des caractéristiques démographiques spécifiques; 2) l'hypothèse que l'enregistrement par l'INS de la population résidente légale soit de bonne qualité et non biaisée. Or, autant les données de l'INS concernant les flux d'entrée sont précises et peu

(30) Keely, 1982; Briggs, 1984.

(31) Dinand, 1985.

(32) Passel et Woodrow, 1984.

contestables, autant ses statistiques de stock sont sujettes à caution. Celles-ci ont d'ailleurs été interrompues en 1981, ce qui interdira de procéder de la même façon avec le futur recensement de 1990 (32); 3) pour aboutir, la plupart de ces estimations doivent adopter des hypothèses de rotation, de ratio de masculinité, tributaires d'une vision de «migration tournante».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMERICAN FRIENDS SERVICE COMMITTEE, Philadelphia, Pennsylvania (1983) : «Undocumented Workers in the U.S. : a lesson from Florida», C.I.M., 6^e séminaire sur l'adaptation et l'intégration des immigrants, Genève, 11-15 avril, Doc. n° 43, 15 p.
- Franck BEAN, Allan G. KING et Jeffrey S. PASSEL (1983) : «The Number of Illegal Migrants of Mexican Origin in the United States : Sex ratio-based Estimates for 1980» in *Demography*, Vol. 20, février, pp. 99-109.
- Eduard BOS (1984) : «Estimates of the Number of Illegal Aliens : An Analysis of the Sources of Disagreement» in *Population Research and Policy Review*, Vol. 3, n° 3, Automne, pp. 239-254.
- Vernon M. BRIGGS (1984) : «Methods of Analysis of Illegal Immigration into the United States», I.M.R., 67, Vol. XVIII, pp. 623-641.
- Claudio CALVARUSO (1983) : «Laboratori clandestini : verso uno modello di Migrazioni Internazionali» Mimeo.
- CENIET (Centro Nacional de Informacion y Estadísticas del Trabajo) (1977) : «Análisis de Algunos Resultados de la Primera Encuesta a Trabajadores Mexicanos No Documentados de Los Estados Unidos», Analisis 1, octobre 23, novembre 13.
- Jean-Michel DINAND (1985) : «Les travailleurs sans papiers aux Etats-Unis», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 1, septembre, pp. 123-142.
- W. A. DUMON (1983) : «Effets de la migration sans documents pour les individus concernés», C.I.M. (Comité Intergouvernemental pour les Migrations); 6^e séminaire sur l'Adaptation et l'Intégration des Immigrants, Genève, 11-15 avril, Les migrants sans documents ou en situation irrégulière, Communication d'expert, n° 7 in *International Migration*, vol. XXI, n° 3, pp. 218-229.
- Michel FORNEROD (1983) : «Les migrants illégaux en Suisse», Communication au 6^e séminaire du C.I.M. (Comité Intergouvernemental pour les Migrations) sur l'Adaptation et l'Intégration des Immigrants, 11-15 avril, Les migrants sans documents ou en situation irrégulière, Doc. n° 34, ronéotypé, 11 p.
- M. GARCIA Y GRIEGO (1979) : «El Volumen de la Migration de Mexicanos no Documentados a los Estados Unidos : Nuevas Hypotesis», Mexico, CENIET.
- H. GOLDBERG (1974) : «Estimates of Emigration for Mexico and Illegal Entry into the United States 1960-1970, by the Residual Method» Graduate Research Paper, Georgetown University, Center for Population Research, Washington, D. C.
- D. M. HEER (1979) : «What is the Annual Net Flow of Undocumented Mexican Immigrants to the United States ?» *Demography*, Vol. 16 (august), pp. 417-423.
- Bernard d'HELLEN COURT (1985) : «L'identification statistique des minorités ethniques en Grande-Bretagne», octobre, GRAMI-ENS, DT n° 10, ronéotypé.

- INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE, ITALIAN BRANCH (1983) : «Undocumented Migrants and Regularization of their statuts», ICM, 6th Seminar on adaptation of immigrants, Undocumented Migrants or migrants in an irregular situation, Information, Document n° 28, Genève, 11-15 avril, 4 p.
- Charles B. KEELY (1980) : «The Shadows of Invisible People», American Demographics Magazine, march, pp. 24-29.
- Charles B. KEELY (1982) : «Illegal Migration», in Scientific American, mars, vol. 236, n° 3, pp. 41-48.
- C. LANCASTER et F.J. SCHEUREN (1978) : «Counting the Uncountable Illegals : Some Initial Statistical Speculation Employing Capture-Recapture Techniques», 1977, Proceedings of the Social Statistics Section, Part 1, American Statistical Association.
- Arnold H. LEIBOWITZ (1985) : «The immigration reform and control act of 1985 in the United States», juin, GRAMI-ENS, DT n° 9, ronéotypé.
- Claude-Valentin MARIE et Thierry LACROIX : «130 000 «sans papiers» régularisés», Bulletin mensuel de statistiques du travail, supplément n° 104, n° spécial (Bilan de l'emploi 1982), pp. 77-87.
- Philip L. MARTIN et Marion F. HOUSTON (1979) : «The Future of International Labor Migration», Review of International Affairs, Vol. 33, n° 2, Fall-Winter, n° spécial, Politics of Labor Migration, pp. 311-333.
- Aldo MESSINA (1983) : «Les migrants sans papiers en Suisse», Communication au 6^e Séminaire du C.I.M. (Comité Intergouvernemental pour les Migrations sur l'Adaptation et l'Intégration des Immigrants), Les migrants sans documents ou en situation irrégulière, Geneva, 11-15 avril 1983, document n° 19, ronéotypé, 16 p. et annexes.
- M. D. MORRIS et A. MAYIO (1980) : «Illegal Immigration and United States Foreign Policy», Washington, D. C. The Brookings Institution, october.
- MULLER (1984) : «The Fourth Wave : California's Newest Immigrants. A Summa» The Urban Institute Press, Washington, D. C.
- David S. NORTH et Jennifer R. WAGNER (1981) : «Illegal Migrants in Northern America», in International Population Conference, Manille, International Union for the Scientific Study of Population.
- Jeffrey S. PASSEL et Karen A. WOODROW (1984) : «Geographic Distribution of Undocumented Immigrants : Estimates of Undocumented Aliens Counted in the 1980 Census by State», I.M.R., 67, Vol. XVIII, n° 3, New York, n° 642-671.
- Gaston RAUS (1983) : Commission à l'immigration, «Situation des migrants sans documents au Grand Duché du Luxembourg», C.I.M., 6^e Séminaire, op. cit., Document d'information n° 15, 9 p.
- J. G. ROBINSON (1980) : «Estimating the Approximate Size of the Illegal Alien Population in the United States by the Comparative Trend Analyses of Age Specific Death Rates», Demography, Vol. (May), pp. 159-176.
- W. G. ROBINSON (1984) : «Illegal Immigrants in Canada : Recent Developments», I.M.R., Vol. XVIII, n° 3, New York, pp. 474-485.
- Jacob SIEGEL, Jeffrey S. PASSEL et J. Gregory ROBINSON (U. S. Census Bureau) (1980) : «Preliminary Review of Existing Studies of the Number of Illegal Residents in the United States», Working Document for the Research Staff on the Select Commission on Immigration and Refugee Policy, in A compendium-Salested Readings on U. S. Immigration Policy and Law, Library of Congress, october, pp. 5-10.

- Jeanne SINGER-KEREL (1983) : «Delivery of permits for Illegal Immigrants : Special French Programme, 1981-1982», Discussion-paper for the 5th Conference of the International Working Party on Labour Market Segmentation, Aix-en-Provence, July 18-22, 16 p. GRAMI DT n° 4.
- R. TORREALBA (1985) : «El trabajador migrante en situacion irregular y su legalizacion en Venezuela», O.I.T., International Migration for Employment, WP 21.S, Ronéotypé, 34 p., Diffusion restreinte (version anglaise 21. E).
- U. S. G. A. O. (General Accounting Office) (1982) : «Information on the Enforcement of Laws Regarding Employment of Aliens in Selected countries», GAO Report, GAO/GGO 82-86, august 31.
- Robert WARREN (1981) : «Estimation of the Size of the Illegal Alien Population in the United States», Paper Presented at the Census Advisory Committee Meeting of the American Statistical Association, Washington, D. C., novembre.
- Robert WARREN (1982) : «Estimation of the Size of the Illegal Alien Population in the United States», Paper for the Annual Meeting of the Population Association of America, avril.
- François ZAMORA et André LEBON (1985) : «Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982 ?» Revue Européenne des Migrations Internationale, Poitiers, septembre, n° 1, repris dans Problèmes Economiques, 23 octobre, n° 1945, pp. 7-14.
- C. ZAZUETA et R. CORONA (1979) : «Los trabajadores mexicanos en los Estados Unidos : Primeros Resultados de la Encuesta Nacional de Emigracion», Mexico, CENIET, décembre.